



Action 23 (hiver 2010)

essaim2003@videotron.ca

Site Web : www.mouvement-essaim.org

Blogue : <http://indexation.blog4ever.com/>

Bulletin destiné aux ministres et aux députés

Volume 10, numéro 3

Régimes de retraite des secteurs public et parapublic

En créant un fonds de protection de la revalorisation des rentes et de l'indexation des régimes de retraite, y aurait-il assez d'argent pour atteindre ces objectifs ?

Une occasion unique à ne pas manquer.

Les syndicats proposent une augmentation des cotisations qui ajouterait **268 444 112 \$** en cotisation salariale au RREGOP. Voilà une occasion unique à ne pas manquer. Cette hausse répartie dans trois fonds, au lieu des deux fonds demandés par les syndicats, permettrait la revalorisation et la pleine indexation des rentes de retraite si un de ces fonds était consacré à cette fin.

Ainsi, à chaque année, il y aurait une injection de 89 481 371 \$ dans le fonds de protection de l'indexation. À 4 % de rendement par année, ce fonds assurerait les paiements de la revalorisation et de la pleine indexation des années de service 1982 à 1999 autant pour les retraités que pour les actifs, et ce, même si nos calculs sont basés sur des hypothèses très conservatrices :

- 4 % de rendement annuel alors que la CARRA publiait en mars 2010 « Depuis la création du RREGOP en 1973, le rendement moyen a été de 9,3 % » ; pour 2009, le taux de rendement fut de 11,3 % ;
- 2 % d'indexation en moyenne alors que l'indexation de janvier 2010 ne fut que de 0,4 % ;
- l'attrition due à l'âge autant chez les retraités que chez les actifs ;
- l'arrivée d'un grand nombre d'actifs à la retraite à chaque année ;
- etc.

Le RRAME propose un **PLAN de réalisation** pour revaloriser et réindexer les rentes de retraite.

Nous ne sommes pas sans savoir que le gouvernement devrait assumer sa part, mais cela est légitime en soi s'il veut régler une fois pour toute cette injustice reconnue par nos trois partis politiques.

Dans nos calculs, après 30 ans au maximum, il n'y aura plus de versements qui découleront de la revalorisation des rentes puisque les retraités concernés seront décédés. La seule dépense assumée par ce fonds sera la pleine indexation des années de service de 1982 à 1999 des actifs concernés qui auront pris leur retraite entre temps. Ce fonds dédié à l'indexation sera en progression constante et aura toutes les sommes nécessaires pour appliquer cette mesure.

C'est pourquoi le RRAME insiste pour que ce fonds soit créé rapidement. Il est temps que nos actuaires refassent leurs calculs afin d'analyser cette solution très réaliste et réalisable.

Arlette Bouchard, présidente

Les membres du RRAME ne désirent pas une solution prise derrière des portes closes.

Les retraités du RRAME ont écouté les solutions proposées par l'ensemble des associations de retraités lors de la commission des finances publiques les 2 et 3 février 2010. Plusieurs de nos membres considèrent que certaines associations de retraités ont perdu une occasion unique de présenter des solutions et les demandes de leurs membres.

Ce moment d'échange avec les parlementaires était réservé aux retraités et le RRAME a proposé des pistes de solutions conformément au mandat de la commission.

Les membres du RRAME ne désirent pas une solution prise derrière des portes closes.

Merci

Merci aux membres de la Commission des finances public d'avoir consacré deux jours de leur temps, en plus de la lecture de tous les mémoires, afin de nous écouter, nous, les retraités.

Un début de discussion

Les solutions du RRAME sont **des pistes à approfondir et un bon début de discussion**. Ce n'est peut-être pas la solution finale, mais c'est une VOIE dont le but est de rendre justice aux retraités.